



Analyse des Pratiques Professionnelles

Social - Médico Social - Sanitaire...

Premier réseau national spécialisé

FORMATION A L'ANIMATION DE SESSIONS D'ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Objectifs

- Connaitre les différents concepts et approches ainsi que les types d'interventions qui en découlent et leurs caractéristiques (fondements, connaissances, contexte, modalités, opérationnalité, effets...)
- Savoir analyser la situation et clarifier la demande de l'établissement et/ou de l'équipe.
- Maîtriser plusieurs processus d'animation des sessions et les adapter selon le contexte et l'évolution du groupe.
- Enrichir ses stratégies et compléter ses outils d'interventions pour traiter les situations apportées par les participants.
- Développer ses capacités à mobiliser le groupe autour des orientations choisies.
- Acquérir la souplesse utile à l'accompagnement des résistances individuelles ou collectives
- Optimiser sa communication et celle du groupe.

Programme

- **Différencier les concepts et notions utiles pour échanger avec nos partenaires**
 - L'Analyse des Pratiques
 - La Supervision d'équipe
 - La Régulation d'équipe
 - Les Groupes de parole...
- **Analyser et comprendre la demande**
 - ❑ Acquérir la méthodologie d'analyse de la situation et de clarification de la demande
 - Différencier la demande et la commande ainsi que leurs enjeux
 - Mettre à jour les éventuelles problématiques sous-jacentes (triangulation...)
 - Prendre en compte l'histoire et la dimension structurelle ainsi que les jeux et les enjeux systémiques dans la prise de commande
 - Repérer la place attendue des sessions d'analyse des pratiques par rapport aux autres dispositifs institutionnels
 - Appréhender le cadre d'intervention et ses conséquences sur le processus d'animation des séances
 - Repérer les champs d'interventions possibles
 - Prévoir les étapes d'un processus d'accompagnement collectif adapté (nature, rythme, durée...)
 - ❑ Définir les objectifs de l'intervention

A-FCC - Manuel AGUILA

Action-Formation Communication Changement

T.I. - Numéro de cotisant URSSAF : 350 209830372

12 Square de Slovaquie - 35200 Rennes - Téléphone: 02 99 77 00 73

E-mail : contact@analysedespratiques.com - APE : 8559 A - SIRET : 341 470 672 000 47

« Membre d'une association agréée - Règlement des honoraires par chèque accepté » - A-FCC n'est pas soumis à la TVA dans le cadre de la formation
Organisme de formation enregistré sous le N° 53 35 07435 35 auprès de la Préfecture Région Bretagne - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

➤ **Elaborer la proposition et du contrat de prestation**

- Apprendre à déterminer le ou les niveaux d'intervention nécessaires
- Définir le cadre d'intervention
 - Elaborer et fixer les règles de fonctionnement
 - Intégrer des règles de restitution et de feedback
- Rédiger une proposition et un contrat (Modèles)
- Appréhender les modalités et obligations financières
- Intégration d'une Charte déontologique (Modèles)

➤ **Animer des sessions d'Analyse des Pratiques Professionnelles**

- Connaitre différentes approches : réflexive, cognitive, systémique, psychosociologique, psychanalytique...
- Envisager les différentes possibilités de structuration du déroulement des séances
- Assurer les phases préalables à l'animation de sessions d'Analyse des pratiques dans un groupe
 - La définition du cadre d'intervention et la prise en compte des feedback du groupe
 - Evaluer le niveau de maturité, le rythme et la disponibilité de l'équipe
 - Optimiser ses capacités à s'affilier aux participants
 - Savoir accueillir le vécu personnel, professionnel et institutionnel
 - Stratégies et méthodologie pour fédérer le groupe et orienter son travail sur l'usager, ses problématiques, son accompagnement.
 - Maintenir la continuité entre les séances
- Mettre en œuvre le processus d'animation
 - Connaitre différents modèles de processus d'animation
 - Guider l'apport et le choix des situations de travail
 - Accompagner l'exposé des situations et le recueil d'information
 - Ouvrir le champ d'observation des participants et intégrer la complexité
 - Savoir utiliser les différentes positions perceptuelles
 - Disposer de multiples techniques et stratégies de mise à distance et de prise de recul: Visualisation externe, dissociation, jeux de rôle,...
 - Choisir les modalités de traitement de la situation (orientation, stratégie, technique)
 - Mettre à jour des savoirs implicites
 - Traiter les résonances personnelles chez les participants
 - Mobiliser les ressources du groupe : créativité, soutien...
 - Développer des stratégies et méthodes de recherche d'options nouvelles
 - Accueillir et gérer les résistances individuelles et/ou collectives (agressivité, repli, alliance...)
 - Accompagner des différences de point de vue dans le groupe
 - Veillez à la dynamique du groupe (jeux psychologiques, exclusion, retrait, monopolisation de la parole...) et disposer d'options d'intervention
 - S'interroger sur la place de formation et/ou de la transmission de modèles et d'outils au cours des sessions d'analyse des pratiques
 - Savoir boucler les séances
- Gérer la fin d'intervention ou du cycle d'interventions
 - Boucler les interventions
 - Evaluer le travail accompli et ses résultats
 - Réévaluer la démarche et ses objectifs
 - Accompagner le changement éventuel d'intervenant et le passage de relai
 - Appréhender les conséquences liées à la transgression des limites posées

➤ La posture de l'intervenant

- Connaitre les préalables à l'accompagnement d'une équipe en Analyse des Pratiques
- Repérer et travailler avec les niveaux d'accompagnement
 - Rôles
 - Postures
 - Compétences
- Prendre en compte la symétrie ou l'asymétrie de la posture d'accompagnement et ses conséquences

➤ S'entraîner à une communication écologique

- Les obstacles et les préconisations en communication de groupe
- Observer et écouter
 - Du comportement aux besoins et valeurs sous-jacents
 - Du verbal au non verbal
- Disposer de techniques et de stratégies de communication
 - Les stratégies et techniques de questionnement
 - Formulation et reformulation
 - La synchronisation
 - Les techniques de feedback de l'intervenant
 - La communication « bienveillante »
 - Les signes de reconnaissance

*Le programme de la formation peut subir quelques modifications d'ici la contractualisation de la prestation.

Public

Psychologues, psychothérapeutes, psychiatres, formateurs, personnels d'expérience des secteurs sociaux, médicosociaux souhaitant accompagner des équipes. Intervenants en Analyse des Pratiques Professionnelles désirant enrichir leurs modalités d'intervention, Coachs professionnels.

Pédagogie et méthodologie générale

Cette formation est une formation-action. Les stagiaires sont mis régulièrement en situation de terrain dans des postures de participants, d'animateur ou d'observateur. La pédagogie en place leur permet d'en modéliser et d'en intégrer l'utilisation.

- Apports théoriques, méthodologique et technique
- Mise en situation
- Exercices en sous groupe
- Partage d'expérience
- Support de cours écrit avec *fiches méthodologiques et techniques*
- Evaluation des acquis de la formation
- Délivrance d'un certificat de fin de stage

Intervenants

La formation est assurée par plusieurs professionnels d'expérience du secteur : Psychologues, psychothérapeutes, intervenants en action sociale...

A-FCC - Manuel AGUILA

Action-Formation Communication Changement

T.I. - Numéro de cotisant URSSAF : 350 209830372

12 Square de Slovaquie - 35200 Rennes - Téléphone: 02 99 77 00 73

E-mail : contact@analysedespratiques.com - APE : 8559 A - SIRET : 341 470 672 000 47

« Membre d'une association agréée - Règlement des honoraires par chèque accepté » - A-FCC n'est pas soumis à la TVA dans le cadre de la formation
Organisme de formation enregistré sous le N° 53 35 07435 35 auprès de la Préfecture Région Bretagne - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Durée

- 12 journées de 7 heures chacune soit 84 heures de formation

Dates

La formation s'adressant à des indépendants comme à des professionnels en poste, nous vous proposons deux formules au choix :

- Séminaires de semaines :
 - Du Lundi 15 Octobre au jeudi 18 Octobre 2012
 - Du Lundi 12 Novembre au Jeudi 15 Novembre 2012
 - Du Lundi 10 Décembre au Jeudi 13 Décembre 2012
- Séminaires de weekends :
 - Les Samedi 20 et Dimanche 21 Octobre 2012
 - Du Vendredi 16 au Dimanche 18 Novembre 2012
 - Les Samedi 15 et Dimanche 16 Décembre 2012
 - Du Vendredi 18 au Dimanche 20 Janvier 2013
 - Les Samedi 09 et Dimanche 10 Février 2013

Lieu

- Paris

Les Plus de la formation

- Les formateurs vous proposeront entre les séminaires une heure ½ de débriefing en conférence téléphonique
- A la suite de la formation vous pouvez si vous le souhaitez intégrer notre réseau d'intervenants sur la France (Pour en savoir plus : <http://www.analysedespratiques.com/recrutement-reseau>).
- La mise à disposition gratuite d'une adresse en prenom-nom@analyse-des-pratiques.com

Cout de la formation

- 2 400 €uros (Deux mille quatre cent €uros)

Bulletin de d'inscription

A Expédier à A-FCC 12 Square de Slovaquie - 35 200 RENNES

contact@analysepratiques.com

Stagiaire :	Nom:		Prénom:	
Adresse:			Ville:	
Téléphone:	Fixe:		Mobile:	
Diplôme(s):				
Fonction:	Au sein de :		<input type="checkbox"/> Activité libérale	
Etablissement:			Type :	
Adresse:			Ville:	
Suivi dossier:	Nom :		Fonction :	
Téléphone :	Fixe:		Mobile:	
Nature :	<input type="checkbox"/> Etablissement public		<input type="checkbox"/> Etablissement privé	
Etablissements Privés :	Association gestionnaire :			
	Fonds d'Assurances Formation :			
Formation :	Animation de sessions d'Analyse des Pratiques Professionnelles			
Modalités :	Durée :	84 heures sur 12 journées	Lieu :	Paris
Dates (au choix):	<input type="checkbox"/> Séminaire de semaines <ul style="list-style-type: none"> ▪ Du Lundi 15 au jeudi 18 Octobre 2012 ▪ Du Lundi 12 au Jeudi 15 Novembre 2012 ▪ Du Lundi 10 au Jeudi 13 Décembre 2012 		<input type="checkbox"/> Séminaires de Weekends <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les Samedi 20 et Dimanche 21 Octobre 2012 ▪ Du Vendredi 16 au Dimanche 18 Novembre 2012 ▪ Les Samedi 15 et Dimanche 16 Décembre 2012 ▪ Du Vendredi 18 au Dimanche 20 Janvier 2013 ▪ Les Samedi 09 et Dimanche 10 Février 2013 	
Cout de la formation :	2 400,00 Euros (Deux mille quatre cent Euros)			
J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur propre aux stagiaires figurant ci-dessous.				
Date :				
Signatures :	Stagiaire		Responsable d'établissement + cachet	
Modalités d'inscription :				
<ul style="list-style-type: none"> - Retournez-nous le bulletin d'inscription ci-joint pour arrêter votre inscription. Nous vous confirmerons rapidement celle-ci et vous ferons connaître les modalités à suivre pour formaliser votre participation à la formation. - A-FCC se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter un stage si le nombre d'inscrits est jugé insuffisant. Nous ne manquerons pas de vous prévenir au plus vite dans une telle situation. - Une convocation vous précisant tous les renseignements pratiques (Hôtels sur le secteur, coordonnées du lieu de formation, horaires...) vous sera expédiée quelques jours avant le début du stage. En cas de désistement d'un stagiaire moins de 15 jours avant le début du stage, les frais de dossiers équivalent à 100 Euros seront dus. - Une convention ou un contrat de formation est passée avec chaque établissement ou structure. Ils doivent être retournés à A-FCC au plus tard 15 jours avant le début du stage. - À l'issue de la formation, un certificat de fin de stage est remis aux participants ayant été assidus. - Le cout de la formation est facturé aux établissements à l'issue du stage. Il ne comprend pas les frais d'hébergement et de restauration. 				

A-FCC - Manuel AGUILA

Action-Formation Communication Changement

T.I. - Numéro de cotisant URSSAF : 350 209830372

12 Square de Slovaquie - 35200 Rennes - Téléphone: 02 99 77 00 73

E-mail : contact@analysepratiques.com - APE : 8559 A - SIRET : 341 470 672 000 47

« Membre d'une association agréée - Règlement des honoraires par chèque accepté » - A-FCC n'est pas soumise à la TVA dans le cadre de la formation
Organisme de formation enregistré sous le N° 53 35 07435 35 auprès de la Préfecture Région Bretagne - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Règlement intérieur des stagiaires

(Articles L.6352-3, L.6352-4 et L.6352-5 du code du travail)

A-FCC est un Organisme de Formation indépendant domicilié au 1é square de Slovaquie 35200 Rennes et enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 53 35 07435 35 auprès du Préfet de la région Bretagne.

1. Dispositions générales

En application des dispositions du Décret n°91-1107 du 23 octobre 1991, portant application des articles L.6352-3, L.6352-4 et L.6352-5 du code du travail, il a été établi, pour les stagiaires un règlement intérieur qui a pour objet :

- De préciser les mesures applicables aux stagiaires au cours du stage,
- D'arrêter les dispositions relatives à la discipline et les garanties attachées à leurs mise en œuvre,
- De fixer les modalités de représentation des stagiaires au sein de l'établissement.

▪ Hygiène et sécurité

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. À cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'établissement qui accueille les sessions de formation, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session dispensée par A-FCC et ce, pour toute la durée de la formation suivie. Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'observation de ce dernier.

2. Organisation et suivi des stages

➤ Emploi du temps - Horaires

L'horaire du premier jour de stage est défini par la convocation envoyée préalablement aux stagiaires. Les horaires de formation sont ensuite fixés en commun entre les stagiaires et le formateur.

Les horaires particuliers à chaque cycle de formation sont fournis aux stagiaires. La responsabilité d'A-FCC n'est pas engagée en dehors de ces heures.

➤ Assiduité, ponctualité, absences

Les stagiaires sont tenus de suivre les cours, séances d'évaluation et de réflexion, travaux pratiques et plus généralement, toutes les séquences programmées par l'organisme de Formation avec assiduité et sans interruption. Des feuilles de présence sont émargées par les stagiaires, cela par demi-journée. Toute absence est subordonnée à l'autorisation écrite du responsable de l'établissement ou de ses représentants.

Les déplacements des stagiaires à l'extérieur de l'établissement, liés à la réalisation des stages, au cours des heures de formation, seront soumis à l'accord préalable du responsable de la formation.

Tout stage débuté et non terminé par le stagiaire est intégralement dû.

➤ Conditions de travail

La présence de chacun doit s'accompagner d'une participation active et de l'accomplissement d'efforts personnels. Les stagiaires sont tenus de conserver en bon état le matériel qui leur est confié en vue de leur formation et mis à disposition par A-FCC ou par les formateurs.

La législation interdit la duplication des logiciels ou des vidéos ou autres supports multimédia. En cas de non respect, la responsabilité du stagiaire sera engagée.

Sur les lieux de stage ou d'hébergement, il est demandé aux stagiaires de : veillez à ne pas créer de nuisances sonores : téléphone mobile, appareil ou instrument de musique trop bruyant dans les chambres, ou autres manifestations bruyantes, ainsi qu'éviter dérangement, détérioration ou emprunt (non signalé) d'objets, de livres et de matériels de stage.

Le plus grand respect est demandé aux stagiaires, vis à vis des autres membres et animateurs du stage, mais aussi des stagiaires appartenant à d'autres groupes présents sur le site et des responsables et personnels du lieu où le stage se déroule. Les stagiaires doivent se dispenser de toute violence, d'attitude raciste et discriminatoire.

Photos ou films ne pourront être prises pendant le stage qu'avec l'accord des stagiaires concernés.

Les participants ne pourront utiliser le temps des sessions de stage comme espace de prosélytisme, de pratique sectaire, thérapeutique ou mercantile.

3. Mesures disciplinaires

➤ Sanctions

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction. Constitue une sanction au sens de l'article R 6352-3 du Code du Travail toute mesure, autres que les observations verbales, prises par l'organisme de formation A-FCC ou son représentant, à la suite d'un agissement du stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans le stage ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit. Selon la gravité du manquement constaté, la sanction pourra consister :

- Soit en un avertissement
- Soit en un blâme ou un rappel à l'ordre
- Soit en une mesure d'exclusion définitive

➤ Procédure Disciplinaire :

Tout manquement par le stagiaire aux obligations résultant tant du présent règlement que des notes de service ou tout fait sanctionné par la loi pénale, pourra entraîner son exclusion après mise en œuvre de la procédure suivante :

- ✓ Le stagiaire à l'encontre duquel le directeur du centre de formation envisage de prendre une sanction, en dehors des observations verbales, sera convoqué à un entretien par lettre soit recommandée, soit remise au stagiaire contre décharge ; la lettre de convocation précise la date, l'heure et le lieu de cet entretien.
- ✓ Le stagiaire peut se faire assister, au cours de l'entretien par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'établissement ; la convocation fait état de cette faculté. Le directeur ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire.
- ✓ Dans le cas où une exclusion définitive du stage est envisagée, s'il n'existe pas de conseil de perfectionnement en application de l'article L.6353-9 du code du travail, celui-ci est constitué en commission de discipline où siège le représentant des stagiaires si la formation est supérieure à 500 heures.
- ✓ Il est saisi par le directeur ou son représentant après entretien et formule un avis sur la mesure d'exclusion envisagée.
- ✓ Le stagiaire, avisé de cette saisine, est entendu sur sa demande par la commission de discipline et peut être assisté dans les mêmes conditions qu'au cours de l'entretien avec le chef d'établissement. La commission de discipline transmet son avis au chef d'établissement dans le délai d'un jour franc après sa réunion.
- ✓ La sanction, au sens de l'article R.6352-3 du code du travail, fait l'objet d'une décision écrite et motivée notifiée au stagiaire, sous la forme d'une lettre soit recommandée, soit remise contre décharge. Elle ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien ou, le cas échéant, après la transmission de l'avis de la commission de discipline.
- ✓ Lorsque l'agissement du stagiaire a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive de cet agissement ne sera prise sans que la procédure évoquée ci-dessus avec le cas échéant, consultation du conseil de perfectionnement, ait été observée.

4. Représentation

En application des articles R.6352-9 à R.6352-15 du code du travail, il est arrêté les mesures suivantes :

- Dans chacun des stages d'une durée supérieure à 500 heures, il est procédé simultanément à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au scrutin uninominal à deux tours. Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles.
- Le scrutin a lieu pendant les heures de formation, au plus tôt 20 heures, et au plus tard 40 heures, après le début du stage.
- Le directeur de l'organisme de formation ou ses représentants, assure l'organisation et le bon déroulement du scrutin.
- Les délégués sont élus pour la durée du stage.
- Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelle que cause que ce soit, de participer aux stages.
- Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin du stage, il est procédé à une nouvelle élection.

➤ Rôle des délégués

Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires, dans l'organisme de formation. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité, et à l'application du règlement intérieur. Ils ont qualité pour faire connaître au conseil de perfectionnement lorsqu'il est prévu, les observations des stagiaires sur les questions relevant de la compétence de ce conseil.

Ce règlement entre en vigueur le 01 Septembre 2011

A-FCC - Manuel AGUILA

Action-Formation Communication Changement

T.I. - Numéro de cotisant URSSAF : 350 209830372

12 Square de Slovaquie - 35200 Rennes - Téléphone: 02 99 77 00 73

E-mail : contact@analysedespratiques.com - APE : 8559 A - SIRET : 341 470 672 000 47

« Membre d'une association agréée - Règlement des honoraires par chèque accepté » - A-FCC n'est pas soumise à la TVA dans le cadre de la formation
Organisme de formation enregistré sous le N° 53 35 07435 35 auprès de la Préfecture Région Bretagne - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat